



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 7 AVRIL 2026**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sur convocation adressée le trente mars deux mille vingt-six et sous la Présidence de Mme Edith MARGUIN puis de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART	X				
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ	X				
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU	X				
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X		X	P	M. Dominique DAVID
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSÉS	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : M. Pierre-Louis DOUART

M. Yvan MENAGER a quitté la séance à 20 h 05 à l'issue de l'élection du 9^{ème} Vice-Président et a donné pouvoir à M. Dominique DAVID.

M. le Président accueille les nouveaux conseillers communautaires. Il les félicite de leur élection le 15 mars dernier puisque les élus du territoire ont tous été élus au premier tour.

Il informe avoir reçu les démissions successives de M. Dominique DAUFFY, Maire du Grand-Auverné puis de ses quatre adjoints ainsi qu'un conseiller municipal pour le siège de conseiller communautaire titulaire. C'est la raison pour laquelle M. Yoan VETU a été désigné pour représenter la commune du Grand-Auverné.

Il laisse la présidence à la doyenne d'âge de l'assemblée, Mme Edith MARGUIN.

Mme Edith MARGUIN déclare installés les élus du conseil communautaire. Elle procède ensuite à l'appel des conseillers communautaires et précise les pouvoirs reçus.

1 : Élection du Président

Elle confirme que le quorum est atteint, 52 conseillers étant présents à la séance d'installation et qu'il peut donc être procédé à l'élection du Président en application des articles L.2122-4, L. 2122-7 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle précise qu'un conseiller communautaire ayant le pouvoir d'un autre élu communautaire votera en son nom et au nom de l'élu lui ayant donné procuration. Puis, elle rappelle que le Président est élu au scrutin secret uninominal à trois tours c'est-à-dire à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Avant de procéder à l'élection, elle soumet à l'approbation des conseillers communautaires le procès-verbal de la séance du 26 février 2026. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du conseil communautaire du 26 février est approuvé à l'unanimité.

Elle procède ensuite à la composition du bureau de vote lequel sera constitué de la présidente de séance, Mme Edith MARGUIN et de deux assesseurs qui sont les deux benjamins de l'assemblée : M. Pierre-Louis DOUART et Mme Julie COTTINEAU.

Avant de procéder aux opérations de vote, Mme Edith MARGUIN fait un appel à candidatures pour la Présidence de la Communauté de Communes.

M. Alain HUNAULT est candidat.

En l'absence de d'autres candidatures, Mme Edith MARGUIN informe qu'il va être procédé aux votes à bulletin secret.

Les votes étant terminés, Mme Edith MARGUIN invite les assesseurs à se déplacer au bureau de vote pour procéder au dépouillement.

A l'issue, Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour.

Nombre de votants : 54

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 4

M. Alain HUNAULT : 46 voix

M. Philippe DUGRAVOT : 1 voix

M. Dominique DAVID : 1 voix

Mme Catherine CIRON : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, Mme Edith MARGUIN déclare M. Alain HUNAULT, Président de la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval.

Elle laisse la présidence de la présente séance à M. Alain HUNAULT.

M. le Président remercie les conseillers communautaires de leur confiance. Il indique qu'en 2017, il avait élu avec 41 voix, puis en 2020 avec 42 voix et à la présente séance, avec 46 voix. Il rappelle qu'il a annoncé le 15 mars dernier qu'il effectuerait son dernier mandat à la mairie de Châteaubriant.

Il remercie toute l'équipe de l'intercommunalité. Il souligne qu'à ce jour, la Communauté de Communes est une véritable entreprise de 239 agents avec un budget de 30 000 000 €. Elle a nettement évolué depuis 2001. En effet, en 2002, deux intercommunalités se sont unies, à savoir, l'Est Castelbriantais et le Castelbriantais. La collectivité avait ainsi pu passer en taxe professionnelle unique et obtenir des dotations de l'Etat plus importantes.

Il rappelle qu'en 2017, la Communauté de Communes du Castelbriantais et celle du secteur de Derval avaient fusionné formant aujourd'hui une très belle intercommunalité. Les près de 45 000 habitants du territoire vivent au rythme de ce dernier avec tous les services et animations proposés par la collectivité. Il précise par ailleurs que les opérations réalisées en 2025 seront présentées à l'occasion du rapport d'activités.

Il indique que lors d'un prochain Conseil Communautaire, le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sera présenté. Ce rapport conclut que la situation financière de la collectivité, malgré des investissements inégalés par rapport à d'autres collectivités de la même strate, est saine. Pour autant, il s'interroge sur le devenir de la Communauté de Communes dans les années à venir et même dès l'année prochaine. Il fait remarquer que cette année, certaines mesures ont été évitées mais il semble qu'elles s'imposeront à nouveau dès l'année prochaine.

Il souligne que la collectivité est une intercommunalité de solidarité avec de forts services à la population. Il fait remarquer que leur maintien dans cet esprit de solidarité qui anime les élus au service des 45 000 habitants sera un défi. Il tient à renouveler tous ses remerciements aux conseillers communautaires. La confiance témoignée confirme sa détermination pour développer de nouveaux projets. Il fait observer qu'en tant que Président, il existe beaucoup de travail ignoré, à l'instar d'un maire dans sa commune. Les habitants ne connaissent pas tout le travail réalisé. Il informe qu'en matière économique, avec M. Dominique DAVID, de beaux projets ont été travaillés et sont en cours. Il rappelle sa détermination à les faire aboutir. Il remercie également tous les vice-présidents du précédent mandat qui ont réalisé un important travail et les nouveaux qui vont être élus à la présente séance.

M. le Président propose, au regard du fort renouvellement parmi les conseillers communautaires, de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter en précisant sa commune, s'il s'agit d'un nouveau conseiller municipal ou s'il a effectué un précédent mandat.

Chaque conseiller communautaire se présente individuellement.

M. le Président souhaite la bienvenue aux élus qui débudent cette expérience de conseillers communautaires.

2 : Fixation du nombre de Vice-Présidents

Avant de passer à la fixation du nombre de vice-présidents, il rappelle qu'il avait été décidé, lors du mandat précédent, que toutes les commissions de l'intercommunalité soient ouvertes à tous les conseillers municipaux des 26 communes. Il explique que dans le cas où un conseiller municipal souhaite faire partie de toutes les commissions, il le pourra. De même, un conseiller municipal peut être inscrit dans une seule commission.

Il rappelle les commissions qui avaient été mises en place lors du précédent mandat et celles proposées. Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales imposent à la collectivité un minimum de 11 commissions et 15 au maximum.

Il souhaite que le nombre de commissions ne soit pas figé. Il indique qu'il a été procédé au bilan du mandat écoulé qui démontre l'existence de commissions qui ne justifient pas forcément une vice-présidence au motif que 6 réunions de commissions au maximum vont se tenir dans l'année. Il fait remarquer que les propositions de commissions ont été travaillées avec pour objectif d'optimiser les commissions et de garder la possibilité de créer une commission supplémentaire ou plus dans les mois à venir.

Il cite pour exemple, qu'au cours du précédent mandat, avait été créée une Commission, finances, économie, emploi, formation et chambres consulaires ainsi qu'une autre relative aux Marchés publics et travaux. Il explique que l'idée est de fusionner ces deux commissions puisque la thématique des finances est en lien avec les dépenses de marchés publics. La commission culture est une commission qui fonctionne bien et il est proposé de la maintenir. S'agissant de la commission Prévention et gestion des déchets, M. le Président souligne que cette commission est importante et sera conservée comme tel. Concernant les commissions Mobilités et Equilibre et développement du territoire, habitat et urbanisme, il précise que l'idée, notamment au regard du SRADDET qui n'évolue pas ainsi que le Scot, est de fusionner la Mobilité et l'Habitat. Il propose que la commission Solidarité et celle de la Petite enfance et jeunesse soient regroupées et qu'il soit intégré le terme famille afin d'y retrouver tous les services offerts aux familles. Pour la commission Sports et loisirs, il précise qu'une fois les projets en cours réalisés, les autres projets seront limités. Par conséquent, il serait proposé de regrouper cette commission avec le tourisme et la communication. La commission Agriculture et Foirail est une commission importante, M. le Président rappelle que le territoire compte plus de 600 exploitations agricoles et que l'agriculture prend une grande place. Il indique que le Foirail est classé au 1^{er} rang au niveau national. Il fait observer que M. Bruno DEBRAY assure les fonctions de Président de la Fédération Nationale des Marchés de Bétail Vif. Il propose de maintenir cette commission. Eu égard à son intitulé et à ses missions, il propose de scinder la commission environnement avec une thématique relative à l'eau qui comprendrait la GEMAPI, le SPANC et les différents syndicats au sein desquels M. Sébastien CROSSOUARD avait réalisé un important travail et qui lui avait pris énormément de temps. Une deuxième commission environnement serait créée et s'intitulerait climat et sécurité civile avec notamment, le PCAET, la maîtrise de l'énergie, la production des énergies nouvelles et le plan intercommunal de sauvegarde ainsi que le programme de 44 000 arbres. La commission santé serait maintenue avec le sujet notamment du contrat local de santé actuellement en cours. Il évoque enfin le maintien de la commission Personnel et administration générale. Cette commission avait été présidée par M. Philippe DUGRAVOT.

M. le Président demande l'approbation des conseillers communautaires sur la création de 11 commissions thématiques.

Mme Stéphanie DRUART s'interroge sur la fusion des commissions solidarité et petite enfance, jeunesse. Le terme solidarité n'apparaît plus.

M. le Président confirme ce constat. Il souligne que la thématique de la solidarité est transversale aux 11 commissions.

Mme Stéphanie DRUART se réjouit de la transversalité pour la thématique de la solidarité.

M. le Président souligne que l'on retrouve la solidarité dans la commission santé, la commission petite enfance, jeunesse et famille mais aussi dans la commission Mobilités et Habitat, la Culture, etc...

Mme Stéphanie DRUART demande les raisons du choix de la thématique petite enfance au lieu de celle de l'enfance.

M. le Président rappelle le contrat conclut avec la Caisse d'Allocations Familiales notamment pour bénéficier d'un soutien financier sur le fonctionnement des 4 multi-accueils qui ont été créés mais aussi pour le fonctionnement des centres de loisirs ou bien encore les différentes actions et animations menées par la Communauté de Communes tels que les séjours ski, les séjours été, les activités jeunesse... Ces choix de thématiques, petite enfance et jeunesse, répondent à des appellations utilisées par la CAF.

Mme Marie-Irène BOUIN constate que le terme mutualisation dans l'intitulé de la dernière commission a été enlevé.

M. le Président indique qu'il va être rajouté.

M. Yvan MENAGER s'interroge sur la pertinence du regroupement des thématiques tourisme, sports et loisirs.

M. le Président répond qu'il ne serait en effet pas pertinent de maintenir le sport puisqu'il avait déjà été évoqué que le sport était une compétence municipale, sauf exceptions. Les exceptions principales intègrent la natation avec trois bassins, à savoir deux en régie et un en délégation de service public. Il fait remarquer qu'au regard de l'expérience qui incombait précédemment à cette commission, il ne semblait pas forcément utile de créer une commission uniquement relative aux sports. Il rappelle que les propositions de commissions ont été réalisées sur la base du bilan des réunions des commissions du précédent mandat.

Adoption à l'unanimité.

3 : Election des Vice-Présidents

M. le Président propose de maintenir le bureau de vote en place pour l'élection des Vice-Présidents.

Il rappelle que les 11 Vice-Présidents seront élus selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que pour l'élection du Président (scrutin secret à la majorité absolue).

Election du 1^{er} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

M. Dominique DAVID est candidat.
Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54
Bulletins nuls : 1
Bulletins blancs : 6
M. Dominique DAVID obtient : 44 voix
M. Philippe DUGRAVOT obtient : 2 voix
M. Jean-Michel CHEVALIER obtient : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, M. Dominique DAVID est élu 1^{er} Vice-Président en charge des « Finances – Economie – Emploi – Marchés publics et travaux ».

M. Dominique DAVID remercie les conseillers communautaires de leur confiance renouvelée.

Election du 2^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

Mme Catherine CIRON est candidate.
Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54
Bulletins blancs : 3
Mme Catherine CIRON obtient : 48 voix
M. Philippe DUGRAVOT obtient : 2 voix
Mme Béatrice PIERRISNARD obtient : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, Mme Catherine CIRON est élue Vice-Présidente en charge de la « Culture ».

Mme Catherine CIRON remercie sincèrement l'assemblée. Elle donne rendez-vous aux conseillers communautaires à Issé ce week-end pour assister à un spectacle de la saison intercommunale.

Election du 3^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

M. Patrick GALIVEL est candidat.
Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54
Bulletins nuls : 1
Bulletins blancs : 3
M. Patrick GALIVEL obtient : 49 voix
M. Michel HORHANT obtient : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, M. Patrick GALIVEL est élu Vice-Président en charge de la « Prévention et gestion des déchets ».

M. Patrick GALIVEL remercie vivement les conseillers communautaires pour leur confiance. Il leur précise qu'ils peuvent compter sur lui.

Election du 4^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

M. Jean-Michel CHEVALIER est candidat
Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 3

M. Jean-Michel CHEVALIER obtient : 48 voix

Mme Edith MARGUIN obtient : 1 voix

M. Philippe DUGRAVOT obtient : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, M. Jean-Michel CHEVALIER est élu Vice-Président en charge des « Mobilités et Habitat ».

M. Jean-Michel CHEVALIER remercie de la confiance témoignée.

Election du 5^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

Mme Isabelle DUFORD-BOUCHET est candidate.

Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54

Bulletins blancs : 3

Mme Isabelle DUFORD-BOUCHET obtient : 50 voix

Mme Béatrice PIERRISNARD obtient : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, Mme Isabelle DUFORD-BOUCHET est élue Vice-Présidente en charge de la « Petite Enfance, Jeunesse, Famille ».

Mme Isabelle DUFORD-BOUCHET remercie l'assemblée et invite chacun à rejoindre cette commission qu'elle considère pleine d'avenir.

Election du 6^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

M. Jean-Luc MARSOLLIER est candidat.

Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54

Bulletins blancs : 4

M. Jean-Luc MARSOLLIER obtient : 44 voix

M. Maxime HUPEL obtient : 2 voix

M. Yvan MENAGER obtient : 1 voix

Mme Béatrice PIERRISNARD obtient : 2 voix

M. Georges-Henri NOMARI obtient : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, M. Jean-Luc MARSOLLIER est élu Vice-Président « Tourisme, Sports, Loisirs et Communication ».

M. Jean-Luc MARSOLLIER remercie les conseillers communautaires. Il les invite également à rejoindre cette commission élargie selon les appétences ou non de chacun puisqu'il s'agit d'une commission qui se veut très ouverte.

Election du 7^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

M. Bruno DEBRAY est candidat.
Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54
Bulletins blancs : 2
M. Bruno DEBRAY obtient : 51 voix
M. Matthieu HAMARD obtient 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, M. Bruno DEBRAY est élu Vice-Président en charge de l'«Agriculture et Foirail ».

M. Bruno DEBRAY remercie chacun de leur confiance et invite à s'inscrire dans sa commission.

Election du 8^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

M. Yoan VETU et M. Maxime HUPEL sont candidats.
Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54
Bulletins blancs : 7
M. Yoan VETU obtient : 33 voix
M. Maxime HUPEL obtient : 12 voix
M. Michel GAUVIN obtient : 1 voix
M. Jean-Marc LALLOUÉ obtient : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, M. Yoan VETU est élu Vice-Président en charge de l'«Environnement 1 : Eau ».

M. Yoan VETU remercie l'assemblée de sa confiance.

Election du 9^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

M. Jean-Marc LALLOUÉ est candidat.

Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 5

M. Jean-Marc LALLOUÉ obtient : 47 voix

M. Jean-Pierre DESFOSSÉS obtient : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, M. Jean-Marc LALLOUÉ est élu Vice-Président en charge de l'« Environnement 2 : Climat et sécurité civile ».

M. Jean-Marc LALLOUÉ remercie les conseillers communautaires et précise qu'il espère être à la hauteur des enjeux.

M. Yvan MENAGER annonce quitter la séance en raison d'une urgence sur sa commune. Il donne pouvoir à M. Dominique DAVID.

Election du 10^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

M. Elias AMIOUNI est candidat.

Il est procédé aux votes à bulletin secret.

Mme Edith MARGUIN proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54

Bulletins blancs : 3

M. Elias AMIOUNI obtient : 49 voix

Mme Anita BONNIER obtient : 1 voix

M. Matthieu HAMARD obtient : 1 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, M. Elias AMIOUNI est élu Vice-Président en charge de la « Santé ».

M. Elias AMIOUNI remercie chacun de sa confiance et incite à rejoindre la commission santé dont les missions sont toutes transversales.

Election du 11^{ème} Vice-Président : résultats du 1^{er} tour de scrutin

Mme Edith MARGUIN est candidate.

Dans ces conditions, elle est remplacée au bureau de vote par le 2^{ème} conseiller communautaire le plus âgé de l'assemblée, à savoir M. Philippe DUGRAVOT.

Il est procédé aux votes à bulletin secret.

M. Philippe DUGRAVOT proclame les résultats du premier tour :

Nombre de votants : 54

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 7

Mme Edith MARGUIN obtient : 40 voix

Mme Marie-Irène BOUIN obtient : 6 voix

Considérant la majorité absolue obtenue dès le premier tour, Mme Edith MARGUIN est élue Vice-Présidente en charge du « Personnel – Administration Générale - Mutualisation ».

Mme Edith MARGUIN remercie les conseillers communautaires.

Après ce temps d'élections assez long, M. le Président souhaite adresser ses remerciements à Mme Edith MARGUIN, Mme Julie COTTINEAU ainsi qu'à M. Pierre-Louis DOUART pour le travail réalisé au sein du bureau de vote.

SUSPENSION DE SEANCE

COMMUNICATION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL ET DE L'ARTICLE L. 5214-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES GENERALES

Après avoir été distribuée aux conseillers communautaires, le Président donne lecture de la charte de l'élu local et de l'article L.5214-8 du CGCT.

REPRISE DE LA SEANCE

4 – Création de la conférence des Maires

Le Président donne lecture de la délibération et la soumet au vote de l'assemblée.

Adoption à l'unanimité.

5 : Création des commissions thématiques permanentes

Le Président donne lecture de la délibération et la soumet au vote de l'assemblée.

M. le Président informe que la liste des commissions thématiques qui ont été créées à la présente séance sera transmise dès demain aux Maires. Il les invite à inscrire ce point à l'ordre du jour de leur plus proche conseil municipal afin de solliciter les conseillers municipaux qui souhaiteraient s'y inscrire.

Adoption à l'unanimité.

6 : Modalités de dépôt des candidatures à la Commission d'Appel d'Offres

M. Dominique DAVID donne lecture de la délibération et la soumet au vote de l'assemblée.

Adoption à l'unanimité.

7 : Modalités de dépôt des candidatures à la Commission de délégation de service public

M. Dominique DAVID donne lecture de la délibération et la soumet au vote de l'assemblée.

M. Patrick GALIVEL souhaite obtenir des précisions sur les modalités de dépôt des listes.

M. Dominique DAVID répond que les candidats doivent déposer leur candidature ou leur liste auprès du service administration générale, 48 h avant la séance du conseil communautaire.

Adoption à l'unanimité.

8 : Délégations du Conseil Communautaire au Bureau

M. Dominique DAVID donne lecture de la délibération et la soumet au vote de l'assemblée.

Adoption à la majorité.

2 abstentions (M. Maxime HUPEL et Mme Anne LEGRAIS-OZBERK)

9 : Délégations du Conseil Communautaire au Président

M. Dominique DAVID donne lecture de ladite délibération et la soumet au vote de l'assemblée.

Adoption à la majorité.

2 abstentions (M. Maxime HUPEL et Mme Anne LEGRAIS-OZBERK)

M. le Président remercie les élus du Conseil Communautaire. Il annonce qu'une photo de groupe va être prise par un photographe dans le hall et qu'un cocktail y sera servi.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

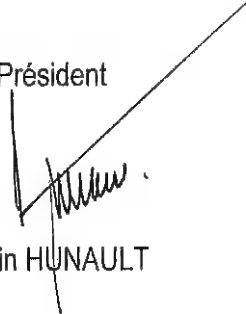
Le secrétaire de séance

M. Pierre-Louis DOUART

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Douart', written over a horizontal line.

Le Président

Alain HUNAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Hunault', written over a diagonal line.